



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2026-102

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Pôle planification urbanisme aménagement durable**

75-2026-02-17-00005 - Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté interpréfectoral n°75-2024-02-06-00003 du 6 février 2024 portant renouvellement et modification de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineraux (4 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État**

75-2026-02-18-00007 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative ?? en hommage à la famille CHAJET, ?? sur la façade du bâtiment situé 64 rue Quincampoix, Paris 4ème (2 pages)

Page 8

75-2026-02-17-00011 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative ?? en hommage à Maurice ALLAIS, sur la façade du bâtiment situé 83 rue Didot à Paris 14ème ?? (2 pages)

Page 11

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France

75-2026-02-17-00005

Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté  
interpréfectoral n°75-2024-02-06-00003 du 6  
février 2024 portant renouvellement et  
modification de la commission consultative de  
l'environnement de l'héliport de Paris -  
Issy-les-Moulineraux



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
des Transports d'Île-de-France**

**Unité départementale de Paris**

### **ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°**

**modifiant l'arrêté interpréfectoral n°75-2024-02-06-00003 du 6 février 2024 portant renouvellement et modification de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux**

**Le préfet de la région d'Île-de-France  
préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

**Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 à 80 ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 90-175 du 7 mars 1990, modifié, portant création de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°75-2024-02-06-00003 du 6 février 2024 portant renouvellement et modification de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

**Considérant** qu'en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 février 2024 :

- La durée du mandat des membres représentant les professions aéronautiques et des associations de riverains et de défense de l'environnement est de trois ans. Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.
- Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.
- Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme de son mandat.

**Sur** proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

L'article 1er de l'arrêté interpréfectoral du 6 février 2024 susvisé portant renouvellement et modification de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux est modifié comme suit :

- dans les représentants des collectivités territoriales» - Métropole du Grand Paris, les mots :

« Suppléant : M. Bernard GAUDUCHEAU

Suppléante : Mme Marion PARISSET »

sont remplacés par les mots :

« Suppléante : Mme Xavière MARTIN

Suppléante : Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE »

- dans les représentants des associations de riverains et de défense de l'environnement - Comités de sauvegarde des sites de Meudon (CSSM), les mots « Suppléant : M. Jean-Baptiste DELAPORTE » sont remplacés par les mots « Suppléant : M. Jean-Michel LEBRETON »,

- dans les représentants des associations de riverains et de défense de l'environnement - Plateforme des associations parisiennes d'habitants, les mots « Suppléant : M. Jean-Marie BLOT » sont remplacés par les mots « Suppléant : M. Gérard ROUBICHOU »,

- dans les représentants des professions aéronautiques - représentants des usagers de l'héliport, les mots :

« Titulaire : M. Thierry COUDERC

Titulaire : Mme Rebecca MOREAU

Suppléant : M. Christophe ROSSET

Suppléant : M. Pierre-Olivier MATHIAN »  
sont remplacés par les mots :  
« Titulaire : M. Olivier CLEMENT  
Titulaire : M. Jean-Christophe BEAUVILLIER  
Titulaire : M. Nicolas VLOEBERGHS »  
Suppléant : M. Dimitri BESLIC  
Suppléant : M. Maxence BILLARD  
Suppléant : M. Alexandre MONNIER »

- dans les représentants des professions aéronautiques - représentants des personnels exerçant leur activité sur l'héliport, les mots « Titulaire : Mme Alexandra GALOPIN » sont remplacés par les mots « Titulaire : M. Pierre BOCANDÉ ».

## ARTICLE 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessibles sur leurs sites Internet respectifs : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et [www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr).

Il est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## ARTICLE 3

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessibles sur leurs sites Internet respectifs.

Fait le 17 février 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation  
La Préfète, Directrice de Cabinet

*signé*

Karine DELAMARCHE

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pour le Préfet et par délégation  
La sous-préfète, secrétaire générale adjointe

*signé*

Stéphanie MARIVAIN

Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris  
5, rue Leblanc – 75 911 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 82 52 51 51  
[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

4/4

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2026-02-18-00007

Arrêté préfectoral donnant autorisation  
d'apposer une plaque commémorative  
en hommage à la famille CHAJET,  
sur la façade du bâtiment situé 64 rue  
Quincampoix, Paris 4ème





Paris, le 18 février 2026

**Arrêté préfectoral n°**  
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative  
en hommage à la famille CHAJET,  
sur la façade du bâtiment situé 64 rue Quincampoix, Paris 4<sup>ème</sup>

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**VU** le procès-verbal du 9 avril 2025 de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble situé 65 rue Rambuteau à Paris 14<sup>ème</sup>, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative, en hommage à la famille CHAJET, au 64 rue Quincampoix à Paris 4<sup>ème</sup>, au niveau de la façade à l'angle de la rue Rambuteau et Quincampoix, à gauche au-dessus du local commercial- boucherie ;

**VU** l'avis du 19 décembre 2025 de la Ministre de la culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris ;

**VU** l'avis du 22 décembre 2025 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

**VU** l'avis du 23 janvier 2026 de Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères - direction du protocole d'État et des événements diplomatiques - sous-direction des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Autorisation est donnée à la nièce de Monsieur Ajik CHAJET, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à son oncle et à sa famille, sur la façade du bâtiment situé 64 rue Quincampoix à Paris 4<sup>ème</sup>, dont le libellé est :

Ici vivaient Ajik et Tzipi Chajet,  
leurs fils Libman (19 ans),  
Zelick (18 ans) et Szolow (16 ans),  
déportés en 1942 par les nazis,  
avec la complicité active du gouvernement de Vichy  
et exterminés au camp d'Auschwitz  
parce que nés juifs.  
En leur mémoire

**ARTICLE 2 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

**Copie à :**

- Nièce de Monsieur CHAJET Ajik
- Mairie de Paris Centre
- Mairie de Paris-DAC
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - direction du protocole d'État et des événements diplomatiques - sous-direction des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires
- Ministère de la culture - direction régionale des affaires culturelles

**Informations importantes :**

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

**Recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2026-02-17-00011

Arrêté préfectoral donnant autorisation  
d'apposer une plaque commémorative  
en hommage à Maurice ALLAIS, sur la façade du  
bâtiment situé 83 rue Didot à Paris 14ème

Paris, le 17 février 2026

**Arrêté préfectoral n°**  
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative  
en hommage à Maurice ALLAIS,  
sur la façade du bâtiment situé 83 rue Didot à Paris 14<sup>ème</sup>

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**VU** le procès-verbal du 16 octobre 2023 de l'assemblée générale annuelle des copropriétaires de l'immeuble situé 83 rue Didot à Paris 14<sup>ème</sup>, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative, en hommage à Maurice ALLAIS, sur la façade de ce bâtiment ;

**VU** le courrier du 26 janvier 2026, par lequel, les copropriétaires de l'immeuble situé 83 rue Didot à Paris 14<sup>ème</sup> et la Fondation Maurice Allais, sollicitent l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à Maurice ALLAIS, sur la façade de ce bâtiment ;

**VU** l'avis du 6 février 2026 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Autorisation est donnée aux copropriétaires de l'immeuble situé 83 rue Didot à Paris 14<sup>ème</sup> et à la Fondation Maurice Allais, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à Maurice ALLAIS, sur la façade de ce bâtiment, dont le libellé est :

Ici est né  
Maurice ALLAIS (1911-2010)  
Prix Nobel de sciences économiques (1988)

**ARTICLE 2 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

**Copie à :**

- Fondatrice, présidente du comité de fondation
- Mairie de Paris 14<sup>ème</sup>
- Mairie de Paris-DAC

**Informations importantes :**

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

**Recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.